L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 17 OCTOBRE 1837.

Les nouvelles de Washington que nous apporte l'estafette d'hier, n'offrent rien de bien intéressant.

Le bill sur l'émission des billets du Trésor a définitivement été adopté par la Chambre des Représentants à une majorité de 137 voix contre 98. Par un amendement de M. Southgate les billets émis ne pourront être d'un chiffre au dessous de $50.

Dans le Sénat, la résolution autorisant le Directeur général des Postes à exiger le paiement, d'avance du port des lettres expédiées par l'Estafette, a été adoptée.

Le bill pour fixer les frais légaux sur les bons de douane renouvelés, a été discuté en comité général. Après l'adoption de deux amendemens, le premier de M. Buchanan, fixant à $4 les frais sur les bons au dessus de $500 et au dessous et de $2 pour les bons au dessous de cette somme, et le second de M. Clay, pour … les collecteurs du devoir de renouveler les bons, le bill passa à une troisième lecture.

Le Sénat prit ensuite en considération le bill pour … le dépôt des marchandises dans les magasins publics, dans certaines circonstances. Sur motion de M. Buchanan, le fer pour chemin de fer fut exempté de l'opération de cette loi. Le Sénat s'étant ajourné, la discussion du bill fut remise au lendemain.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Par le brick *Nelson*, en quatre jours de la Havane, nous avons reçu nos liasses de journaux jusqu'au 8 octobre. Les nouvelles d'Espagne apportées par le paquebot de Cadix sont de quelques jours plus récentes que celles qui nous étaient parvenues par la voie du Nord.

Un engagement entre les carlistes et les troupes de la reine avait eu lieu près du village de Navas de Estena; les forces des derniers s'élevaient à 400 hommes, et celles des carlistes étaient de beaucoup plus considérables. Malgré cette différence les troupes du prétendant ont été mises en déroute après une grande perte de leur part.

Don Carlos s'était, disait-on, dirigé vers l'Aranca.

Le général Antonio Quiroga a été nommé capitaine général de la Nouvelle Castille.

Le comte Luchana est entré à Madrid à la tête de deux compagnies de cavalerie de la garde Royale. On disait que les carlistes s'en étaient retournés à Tordelon.

Rien de plus important à la Havane. Les journaux sont remplis de commentaires sur la reine et ses cortès.

P. S. Nous avons ouï dire par un passager du *Nelson*, qu'on avait appris à la Havane, au moment du départ du paquebot de Cadix, qu'Espartero avait intercepté les correspondances du gouvernement, et que … les mesures de rigueur qui avaient été prises à son égard, il avait demandé et obtenu que 21 membres de la Chambre des Cortès fussent fusillés. Sa demande aurait été accordée.

Nouvelle-Orléans, 14 octobre 1837.

Mr. l'Editeur de l'Abeille,

Monsieur,

J'ai lu avec le plus vif intérêt l'article éditorial intitulé "*Du Commerce, de la Législature et des Banques*" qui a paru dans le No. de votre estimable feuille de ce jour, et qui m'a paru tellement en harmonie avec mes opinions sur les matières qui y sont traitées que je crois devoir vous communiquer quelques réflexions qui pourront être utiles au développement que vous donnerez sans doute à un sujet aussi important à la prospérité future de la Louisiane.

En effet, monsieur, notre Législature, à sa prochaine session, doit s'abstenir de frapper nos institutions monétaires, car une pareille mesure tendrait infailliblement à anéantir cette confiance presque entièrement détruite par les évènemens passés et sans laquelle nous ne pouvons espérer de voir rétablir cet équilibre si nécessaire à la reprise des affaires et qui doit, dans peu de temps, mettre nos concitoyens engagés dans des opérations commerciales en mesure d'acquitter en totalité les engagemens énormes qui pèsent maintenant sur eux.

D'après des renseignemens puisés à des sources authentiques, il paraît évident que les portefeuilles de la plupart de nos banques se composent d'effets qui présentent toutes les solvabilités désirables, mais qui ne peuvent être acquittés en plein avant que le cours ordinaire des affaires ne reprenne et ne mette les tireurs ou endosseurs desdits effets à même de réaliser les valeurs qu'ils possèdent, et qui ne peuvent, pour le moment, se convertir en argent à quelque sacrifice que ce soit; tandis que plus tard, ces mêmes valeurs pourront être placées avec avantage.

Il est donc de toute nécessité que la Législature mette nos banques à même d'accorder à leurs débiteurs le temps nécessaire pour acquitter leurs obligations, et pour atteindre ce but, il faut accorder aux banques un certain délai pour la reprise de leurs paiemens en espèces et sanctionner leur suspension qui a été si malheureusement commandée impérieusement par les circonstances, et qui est encore indispensable afin d'empêcher l'exportation du numéraire que l'on ne peut mettre prudemment en circulation tant que notre dette envers l'Europe ne sera pas réduite, et que les banques des Etats voisins n'auront pas repris le paiement de leurs billets.

Il est de la plus grande importance pour le rétablissement des affaires que l'exportation de nos produits ait lieu, et pour y parvenir, il faut nécessairement restreindre les espèces de la circulation, que nos dettes au dehors se paient en produits et non en espèces; ce but ne peut être atteint qu'en retenant les espèces dans les coffres de nos banques comme garantie et gage de la masse des billets en circulation.

Mais la Législature en sanctionnant la suspension des paiemens en espèces par les banques, et en leur accordant un délai raisonnable pour les reprendre, doit leur imposer certaines conditions, qui, en assurant le paiement en espèces de leurs billets à des époques déterminées tendraient à corriger les abus qui ont eu lieu, et à empêcher qu'ils puissent se renouveler à l'avenir.

Les conditions qui me paraissent les plus essentielles et les plus propres à corriger, avec les ménagemens nécessaires, les vices qui existent maintenant dans nos institutions monétaires sont celles qui suivent, savoir:

1o Que la suspension de paiemens des banques qui sera jugée par le comité nommé par la Législature pour examiner leur situation, dans une position à pouvoir continuer leurs opérations, sera sanctionnée, et un délai de six, douze et dix huit mois leur sera accordé pour la reprise de leurs paiemens en espèces.

2o Qu'à l'expiration du premier terme de six mois, elles devront retirer de la circulation tous leurs billets de la dénomination de $5, qui devront être payés à présentation, en espèces, et qu'elles ne pourront plus émettre à l'avenir.—Qu'il en sera de même pour les billets de $10, à l'expiration du terme de douze mois, et au bout du terme de dix huit mois elles devront reprendre le paiement en espèces de leurs billets en circulation.

3o Que lesdites banques seront tenues d'avoir pendant la suspension de paiemens ci-dessus, telles proportions d'espèces dans leurs voûtes comparativement à leurs émissions que la Législature jugera convenable de fixer, et que lesdites banques fourniront à chaque session de la Législature un tableau montrant qu'à aucune époque elles n'ont enfreint cette disposition.—Qu'il leur sera imposé une pareille obligation pendant la durée de leurs chartes respectives à partir de la reprise générale des paiemens.

4o Que chacune desdites banques ne pourra accorder à un individu ou maison de commerce un crédit comme tireur et endosseur au delà de celui qui sera fixé par la Législature et qui devra être réglé suivant l'importance de leur capital. Et à chaque session de la Législature, il leur sera obligatoire sous peine de perdre leur charte et *sous la responsabilité des Directeurs*, de présenter un tableau démontrant qu'à aucune époque aucun individu ou maison de commerce n'a obtenu un crédit soit comme tireur ou endosseur au delà du chiffre fixé comme il est dit précédemment.

Le premier article des dispositions qui précèdent, et dont le but est d'accorder six, douze et dix huit mois aux banques pour la reprise de leurs paiemens, ne peut rencontrer ce me semble aucune opposition, car il est évident que la liquidation des affaires qui ont donné lieu aux nombreux engagemens qui sont dans leurs portefeuilles, ne peut s'opérer immédiatement, et il s'en suit naturellement que l'indulgence accordée aux banques est de fait à l'avantage de leurs débiteurs qui en ont besoin pour remplir fidèlement leurs engagemens.

La disposition qui a trait à la suppression des billets de $5 et $10 est une des plus salutaires et des plus désirables; par ce moyen il faudra nécessairement une somme considérable de numéraire dans la circulation pour faire les appoints et paiemens au dessous de $20, ce qui est le mode le plus efficace et le plus sûr de retenir les espèces chez nous.

La condition imposée aux banques d'avoir dans leurs voûtes pendant l'atermoiement qui leur sera accordé, une somme d'espèces dont l'importance comparée à celle de leur émission devra être déterminée par la Législature, sera une garantie pour les porteurs de billets et empêchera les abus qui pourraient avoir lieu par l'émission d'une masse de papier dont le bon paiement serait assuré.

Les événemens passés qui ont été en grande partie causés par les crédits extraordinaires accordés à quelques individus nous ont démontré que les banques n'avaient pas été administrées suivant l'esprit de leurs chartes; c'est à dire que ces institutions au lieu d'être utiles au commerce et à l'agriculture en général avaient été exploitées au profit d'un petit nombre d'individus qui mus par une ambition effrénée y ont puisé des sommes énormes qui leur ont fourni les moyens de se livrer à des opérations qui ont occasionné leur ruine et jeté dans l'embarras toute notre population. Ce vice doit être radicalement extirpé de nos banques et c'est à ce but important que tend le dernier article des conditions à imposer par la Législature aux banques qui auront le privilège de continuer leurs opérations.

Je désire, M. l'Editeur, que ces pensées qui me sont dictées dans un but d'intérêt général puissent avoir une place dans vos colonnes ou vous fournir matière à un nouvel article sur un sujet aussi important.

Agréez, monsieur,

l'assurance de ma haute considération.

A. R.

Une lettre de la Havane reçue, dit-on, hier, par le brick Nelson, nous apprend la nouvelle affligeante de la mort de la célèbre Pantanelli. Bien que la nouvelle de sa maladie nous était déjà connue, nous ne garantissons cependant pas celle de son décès.

Feuilleton de l'Abeille.

La maison jetée par la fenêtre.

Quatre capitaines de corsaires, aussi avantageusement connus dans tous les ports de la Manche par leurs exploits sur mer que par leurs fredaines à terre, se trouvaient en escale de relâche à Camaret, petit port que la providence a jeté à quelques lieues de Brest pour la plus grande commodité des caboteurs en tems de paix et la plus grande jubilation des *corsairiens* en tems de guerre.

Certain jour, que le plus copieux déjeuner que l'on eût fait alors dans le pays, avait réuni nos quatre roulacheurs dans la seule auberge que possédait la bourgade, ils se mirent, les aventuriers, à causer de leurs folies passées, et à vivre, comme on dit, de souvenirs pour consoler de la vie monotone qu'ils étaient condamnés à mener pour le moment à Camaret.

Savez vous bien, s'écria l'un deux, le capitaine Nivelle, qu'on nous laisse aller comme nous faisons au *roul's* et au *tangage* de la conversation, nous finirons sans y penser par faire quelque aventure dans la nature de notre entretien faute d'avoir rendu les idées de nos confidences assez gaillet! Les bambochés sont en général de bonnes choses, mais des choses presque toujours meilleures à faire qu'à dire; et si quelque espion nous écoutait par le trou de la serrure, il pourrait peut-être nous faire payer un peu plus cher qu'au marché, devant le procureur impérial, les petites plaisanteries fort innocentes que nous nous sommes permises autrefois avec les bourgeois de la côte et la justice de l'empire français.

—Bah, répondit au capitaine Nivelle, un des convives que ses collègues appelaient *l'amiral Stop*. Est-ce qu'il y a des procureurs impériaux et de la justice pour des gens comme nous? C'est bon pour la canaille ça. Et quant aux espions ils y perdraient, … gredin de tems, les exécrables; car ils savent bien que nous sommes *indécouplables*, nous autres. D'ailleurs … d'entre eux … à deux pattes qui aurait l'imprudence de toucher le trou de la serrure du bout de son muffle ou de sa chienne d'oreille, … pas à gagner un rhumatisme de ma façon entre les deux yeux. … Va donc toujours de l'avant, Le Daux, toi qui étais si bien en train de nous *filer en vrac* son affaire avec le beau sexe de Lorient. Ta petite histoire, parole d'honneur, commençait à me faire certain plaisir.

Le capitaine Ledoux, encouragé par le suffrage flatteur de son ami, reprit ainsi le fil capricieux de sa narration, en continuant à faire flamber négligemment du bout d'une cuiller à pot, le punch en rum qu'il avait artistement préparé dans le fond d'une chaudière à soupe.

—Au mois de janvier, il y aura trois ans, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, il se trouva qu'avant reçu quelques politesses de la société de Lorient, j'eus l'idée de rendre honnêteté pour honnêteté à ces messieurs et dames du Morbihan. J'avais alors à bord du brick Le Loup Garou, que je commandais, un cuisinier de Paris pas trop sale et fort comme un turc, sur la patisserie de bord et les entremets sucrés de circonstance. J'ordonnai à mon agréable empoisonneur, de me fricoter un dîner à chavirer la quille en haut, tous les estomacs du pays, et j'invitai ensuite mes nouvelles connaissances, à venir manger sans façons, la soupe à mon bord. Ce qui fut dit fut fait.—tout le monde tordit le légume avec distinction et … les goulots de bouteille avec une incontestable supériorité. Mais pendant les brumes du festin, une gentille petite brise de terre s'éleva en rade de … et l'envie d'appareiller … pour courir une bordée du côté de … Il n'y avait plus guère moyen, vous comprenez bien, pour mettre tous mes invités à la Calle-Aux Riz. Dans la nuit, la brise devint même si engageante que je fis filer mes câbles par le bout pour ne laisser plus vite dériver au large avec ma bonne société toute bouleversée à bord.

Le troisième jour de mer, à la suite d'un petit coup de temps de vents de Nord-Est, je rencontrai à l'entrée du Golfe de Gascogne, une corvette qui me chassa un peu dru et avec laquelle je fus obligé d'échanger d'amitié, pendant deux bonnes heures, des pruneaux de feu qu'on avait oublié de faire cuire à la cuisine. Mes passagers d'occasion, pendant cette petite roucoulade à coups de caronades, criaient, hommes et femmes, comme des blaireaux, ceci soit dit sans manquer au respect qu'on doit au sexe. Enfin, au bout de cet engagement de malheur, mon *Loup-Garou* fut happé par la guenue de corvette, que le diable confonde, et toute ma bonne compagnie Lorientaise avec mon pauvre *Loup Garou* et votre serviteur, que le diable tortille aussi, s'il n'a rien de mieux à faire.

Les gens de ma société, je vous l'ai déjà dit, avaient crié comme des blaireaux pendant la trinée que … m'était fait donner: ils crièrent dix fois plus que des blaireaux ordinaires, une fois qu'ils se virent faits prisonniers de guerre à la suite de mon utile chamaillis avec le navire du roi Georges. C'est à peine si deux ou trois d'entr'eux, c'est toujours de mes passagers que je vous parle, eurent la politesse de me remercier quand il fallut nous séparer, eux pour se rendre au cautionnement, moi pour aller faire casse-cou dans les prisons de l'autre bord de l'eau.

Il y a deux ans, il faut vous dire, qu'étant parvenu à m'échapper de la souricière des anglais, j'eus l'occasion de me trouver barbe à barbe en France, avec une des belles de Lorient à qui j'avais procuré l'agrément de faire un voyage à Plymouth. Mon caractère avait plu à la jeune personne; les appas de la jeune personne ne me déplaisaient pas pour le moment. Je lui poussai un doigt ou un doigt et demi tout au plus de sentiment à longueur de gaffe, et elle m'épousa incontinent malgré le consentement de sa chère famille. Voilà la plus mauvaise farce que j'aie jamais faite de ma vie… Mais le plus souvent qu'on m'y reprendra à démarer de terre, avec de la bonne société dans ma cale!…—Coquine de brise de Nord-Est du 27 janvier 1800 et tant de l'empire français!

Moi, reprit *l'amiral Stop*, je n'ai pas, dieu merci, de semblables *forfaits*, si forfaits il y a, à me reprocher. La seule petite bamboche un peu *vinaigrée* dont j'ai trouvé moyen de charger ma conscience, vaut à peine l'honneur d'être citée; c'est à Brest que je l'ai faite et sans presque y penser encore. Figurez-vous qu'après un taillé dîner qu'un gargotier invalide nous avait servi, rue de la Comédie, no. 102, je fis, comme d'habitude, envoyer tout ce qu'il y avait sur la table par la fenêtre de la soi disant salle *à manger*. Le restaurateur s'étant trouvé par maladresse dans un des plis de la nappe, alla, avec tout le bataclan, s'avarier une partie des reins sur le pavé de la susdite rue de la Comédie. Un rien, moins que rien! les pavois de dessous le vent un peu détraqués par le coup de mer.

La petite plaisanterie avait fait du bruit dans la ville la justice de l'endroit voulut mettre le nez dans ce qui ne la regardait pas; mais j'appelai le lendemain, pour me moquer au large de tous les courtauds de cette boutique de tribunal de Brest, qui vous mesurent de la justice comme deux aunes et demi de ruban à quinze sous. Dans ma croisière, ayant eu le hazard, avec ma goëlette la *Junon*, d'enlever à l'abordage un brick de guerre anglais, S. M. l'empereur et roi eut la bonté de me pardonner ma bagatelle de Brest, en faveur de ma bonne conduite à la mer. C'est même, comme vous le savez, à l'occasion de la paire de ronds que j'avais cassés à cette patraque de restaurateur avarié, que j'ai reçu directement la croix d'honneur par ordre de l'empereur…. Ma foi! c'est tout, autant que je puis me le rappeler.

—Eh mais! dis donc, c'est déjà bien assez comme ça, fit le quatrième corsaire, qui n'avait pas encore pris la parole. La seule chose un peu drôlette que j'aie à enrégistrer dans la liste de mes polissonneries de terre, est celle-ci: Un de mes armateurs que vous connaissez tous, c'est le plus *ficelle* de la bande, m'ayant rogné un coin de mes parts de *prises*, je fis hâler le long de sa maison, le soir même de sa fête, la saint Pancrace, les deux petites pompes qu'il m'avait données pour arroser mon vaisseau, et … pompes bien étanchées afin de faire mieux marcher le navire, dans les momens où il nous faut appuyer ou recouvrir une chasse de beau tems. A l'heure où le bal commençait à trimer chez le *pocrain*, je fis jouer par douze musiciens de mon équipage, un petit air de pompe sur tous les danseurs et danseuses de la société. Toute la maison et le bagage de l'armateur et de la compagnie furent *touillés* comme des volailles dans une cage à poules pendant un coup de cape. C'était un bouquet tant soit peu *humide des pleurs de l'aurore*, comme on dit dans les *romances*, que j'étais bien aise d'offrir, dans toute sa fraicheur, au *fiossier* dont on célébrait la guense de scélérate de fête.

Le soir même ma poule mouillée voulut se fâcher à deux doigts en face de moi, d'avoir eu le pont de sa maison lavé à ma manière. Mais ma main ayant été s'engager par distraction dans le mou de sa cravatte blanche, il trouva avant que j'eusse fait un *tour mort* sur le taquet de son cou, que la plaisanterie que je m'étais permise avait été fort goûtée par toute sa société. Avec les gens d'esprit il y a toujours moyen de s'arranger d'une manière ou d'autre, comme vous voyez.

—Tout cela n'est pas mal sans doute, dit gravement le capitaine Nivelle, après avoir prêté une oreille attentive au récit de chacun de ses camarades; moi j'ai fait aussi des miennes en débarquant, par ci par là, des garçons de billards et des billards mêmes dans la rue, en faisant scier une fois, tous les arbres du jardin d'un de nos armateurs qui nous avait volé sa maison de campagne sur nos parts de prise, et en enlevant une autre fois en course, un commissaire de marine que j'avais grisé à mort à mon bord avec de la liqueur de Madame Amphoux. Mais toutes ces bêtises, qu'on s'amuse à faire à terre par désœuvrement, ne sont rien au prix du projet de bamboche que j'ai toujours eu en tête depuis que je me suis vu en âge de penser un peu sérieusement à quelque chose….

—Et n'y aurait-il pas moyen de savoir ton projet? demandèrent en même temps tous les autres capitaines.

— Si certainement, répondit Nivelle, mais il faut avant tout vous dire que c'est presque un problème de mathématiques. Il s'agirait, pour arriver à faire la chose en question, de trouver comment il serait possible d'envoyer une maison par la fenêtre. Je vous avertis d'abord que, jusqu'à ce que j'en aie le cœur net, je ne serai jamais tranquille avec le chapitre des bonnes farces à expédier.

—Jeter une maison par la fenêtre, reprit l'amiral Stop d'un air méditatif…. Il faudrait premièrement, pour cela, avoir une maison.

Pardieu ce n'est pas là le plus crochu, ajouta le capitaine Ledoux. Et puis avant la maison, il faudrait après avoir une grande fenêtre. L'un et l'autre pourraient se trouver ensemble.

—Oui, et une fois qu'on aurait la maison et la fenêtre, il n'y aurait qu'à les jeter l'une par l'autre. Mais voilà justement *le hic*.

—Attendez, s'écria à ces derniers mots l'amiral Stop, m'y v'la. Le maire de la ville de Camaret, m'a confié hier, en bâtifiant avec moi, qu'il avait à vendre une vieille cassine abandonnée qui fait face de travers, à la partie sud ouest de la rade: tenez, vous voyez d'ici la turne du municipal. Allons-y tout de suite pour voir si avant la nuit nous aurons le temps de la déménager, en débarquant toute sa carcasse, par la croisée ou la lucarne du milieu de son espèce de premier étage.

—Oui, mais si auparavant nous achetions la maison proposée, Nivelle, l'auteur du projet, pour avoir le droit de la consommer ensuite à notre fantaisie?

—Où serait la farce alors? fit observer l'amiral Stop. Nous la paierons après le charivari, un peu plus cher peut-être. Mais la mer est grande, l'Anglais est là, et il nous remboursera les frais de démolition. Allons, courons de l'avant, car nous n'avons pas de tems à perdre pour faire un peu gentiment les choses.

—C'est cela, bien dit, s'écrièrent les trois autres larrons: une dernière larme de punch, et le cap en route pour enlever la case à nègre de M. le maire à l'abordage et couler vitement notre prise par le fond.

Au moins d'un quart d'heure, la tranquille maison du plus haut fonctionnaire public de Camaret, fut escaladée par les quatre corsaires. Le toit ardoisé de la masure tomba d'abord sur le premier étage ébranlé. Puis après la chûte du toit, vint celle des murs latéraux, qui allèrent se replier et s'écrouler, sur les décombres entassés du faîte dispersé de l'édifice. Tout Camaret attiré par le bruit de ce siège improvisé, accourut sur le port. Le maire du lieu, attiré lui-même sur le théâtre de l'événement par la clameur publique, s'avança pour se distinguer d'abord comme c'est toujours la règle, et pour demander ensuite, sanglé de son écharpe tricolore, ce que prétendaient faire les exterminateurs de sa propriété: *Tu le vois bien, loffi*, lui répondirent les démolisseurs. *Mais qui me paiera ma maison*, demanda encore le magistrat visiblement ému en sa double qualité de propriétaire et de fonctionnaire, du spectacle d'un pareil attentat.—*Qui te la paiera, dis tu? Nous autres!*—*Et quand encore, Messieurs?*—*Quand nous l'aurons coulée par le fond, et si tu es pour, tiens, en attendant voici ta un à compte!* Et en parlant ainsi les dévastateurs infernaux envoyaient … les jambes vacillantes et sur la tête auguste de l'autorité compétente, les poutres, les solives et les pans de mur qu'ils faisaient pleuvoir, par la seule fenêtre qu'ils eussent laissé encore intacte sur la façade de la pauvre maison. Les quatre chapeaux travaillèrent si fort et si méthodiquement bien, à leur œuvre de destruction, que deux heures avant la chûte du jour, il ne restait plus à la place où fut la propriété de M. le maire, que la croisée par laquelle cette … avait été … Leur besogne se trouva terminée enfin avant le jour et les derniers rayons du soleil mourant n'éclairèrent plus que les décombres de la bâtisse dont les premières … de matin avaient blanchi le pignon …

Ce fut alors que … qu'il fallut s'entendre et parlementer avec le magistrat dépossédé si violemment d'un de ses fiefs urbains. L'arrangement ou plutôt le traité de paix ne fut pas long à conclure. Le capitaine Nivelle, en frappant sur les épaules velues, sa veste toute couverte encore de la glorieuse poussière du saccage, demanda au maire: "Combien te faut-il, gros pleurnicheur, pour ton … à punais?—Ma maison, dit en balbutiant le maire, valait … mille écus comme un sou.—On ne te demande pas ce qu'elle valait, on désire seulement savoir ce que tu en veux, pour le service que nous avons rendu à la ville en te rasant comme un ponton.—Cinq mille écus, c'est à peu près quatre mille francs pour chacun de nous. Tu les auras ce soir; je te les donne sur parole et avec … la parole vaut mieux que le jeu. Mais à une condition, cependant….—Et laquelle, s'il vous plaît, mes braves amis du bon Dieu?—C'est que jamais, tant que nous vivrons, on ne fera bâtir rien à la place de cette fenêtre, et que nous pourrons faire mettre sous cette croisée: *Maison envoyée par la fenêtre par quatre capitaines de corsaires, dans la journée du 31 décembre, etc.* L'affaire est-elle dite et conclue, gros Paria?—Oui, puisque vous le voulez, mes bonnes gens.—Eh bien c'est cela, cria Nivelle, aux assistans émerveillés. Vive le maire de Camaret et toute sa sainte boutique! Enlevez à présent le reste, tout est rasé, payé, et voilà ma farce faite!

Edouard Corbière.

DERNIÈRES DATES.

New-York	oct	9	Liverpool	sept	2
Boston	oct	8	Londres	sept	3
Philadelphie	oct	10	Havre	aout	30
Baltimore	oct	10	Paris	aout	30
Charleston	oct	11	Bordeaux	aout	28
Washington	oct	10	Madrid	aout	28
Mexico	aou	22	Cadix	sept	1
Tampico	aout	30	Havane	oct	8
Vera-Cruz	aout	12	Houston (Texas)	…	28

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES HIER.

79	balles Mississipi, vieille réc.	11
214	do do et Louisiane	11
125	do Louisiane vieille récolte.	8
418		

New York, 9 Octobre 1837.

VENTES D'ACTIONS.

50 Actions Banque des Etats-Unis	117 1/2
50 "	117 3/4

COURS D'ESPÈCES.—Or américain 5 à 5 1/4 de prime; demi piastres 5 1/4 à 1/2; quarts do. 4 1/2 à 5; Mexicaines do. 6 à 6 1/4; pièces de 5 francs 99 1/2 à —; Souverains $5,10 à —; Doublons Patriotes $16,30 à $16,50. Traites sur la Trésorerie, 3 à 3 1/4 de prime.

Philadelphie, 7 Octobre.

VENTES D'ACTIONS.

100 Actions Banque des Etats-Unis, 119

Charleston, 11 Octobre.

Les ventes de coton depuis notre dernier rapport, sont d'environ 600 balles d'Upland, de 9 à 11 1/2 cents; et nous avons entendu dire qu'un petit lot de 40 balles a été réalisé à 12 cents. Le marché était dans un état salutaire. Le coton de la nouvelle récolte de première qualité éprouve une bonne demande.

Riz—Les ventes se sont montées à environ 200 barils à $1 3/4. Il y en a peu dans le marché, malgré la bonne demande.

Havane, 7 octobre.

Importation—Café 1ère. qualité —; 2de. et 3me $6 50 à 9; triage $3 50 à 5; l'approvisionnement de vieux café est de beaucoup réduit; quelques petits lots de nouveau paraissent déjà; sucre assorti moitié blanc moitié brun, $7 50 à 11 50; 10 à 14 par arroba; blanc pur $11 50 à 11; brun pur et jaune 7 à 9; cigares $8 25; tabac 13 à 14 les 100 livres; cire blanche $8 50 par arroba; do jaune $7 à 7 50; salsepareille d'Honduras, $26 à 27 50 les cent livres.

Importation.—Bœuf Nos. 1 et 2, prime et mess, $10 à 12 par baril; bœuf séché de Boston et de New-York, 16 à 20; porc, cargo et mess, de l'Est, $19 à 24; do. de la N. Orléans 17 à 22; do. clair 22 à 25; en caisse, 9 à 10 à cent livres; tabac du Kentucky en boucauts, $4 50 à 5 les cent livres; farine de Philadelphie et Baltimore $17; do. de la Nouvelle Orléans, 17; do espagnole, 10 à 13; jambon américain, de l'Est, 10 à 13; do de la N. Orléans, 10 à 13; graisse, de la Nlle. Orléans, 14 à 15; morue, 2 50 à 2 50 par livre; fromage américain, 13 à 16; beurre américain, jaune, 14 à 16; riz, $7 les 100 livres.

Remarques—Le sucre est moins en demande; l'approvisionnement est d'environ 35,000 caisses. Des ventes de farine ont eu lieu aux cours mentionnés plus haut, mais les prix déclinent; la graisse, le jambon, abondent. Ventes aux cours.

Change—Sur Londres, 16 pour cent de prime; sur les Etats Unis 3 à 5 d'escompte; sur la N. Orléans—; sur l'Espagne, 8 à 10 de prime; sur Paris, 4 à 5 de prime; piastres espagnoles 5; do. Mexicaines, 3.

Décédé hier à trois heures de l'après midi, M. Bernard Rivière. Ses amis et ceux de son fils Pierre Rivière, sont invités à assister à son convoi et enterrement qui aura lieu ce matin, à 10 heures. Le corps est exposé chez M. P. Auvray, rue Tchoupitoulas vis à vis la pompe du Water Works.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Bat. à vap. Memphis, Pease, Mobile, capitaine
Bateau à vapeur Swan, Hearn, Mobile, Haines & Co.

Arrivés.

Bateau de remorque Grampus, Clark, des Passes.
Bateau de remorque Post Boy, Renny, de la Passe N. E.
Navire Mohawk, Stevens, de Londres, 29 aout, à ordre.
Brick Nelson Clark, Seaward, en 6 jours de la Havane.
Brick Lord Wolf, en 30 jours de Mattamoras.
Bateau à vapeur Ceylon, Hale, de St. Louis.
Bateau à vapeur Invincible, Wright, de Columbia, au capitaine.

MEMORANDA.

Partis de New-York, le 9 oct, navires paquebots Washington, pour Liverpool, et Charlemagne pour le Havre, avec environ 75,000 piastres en espèces.
Expédié à New-York, le 9 octobre pour ce port, nav. Yazoo, Frask.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

A UNE réunion du Bataillon d'Artillerie, qui a eu lieu samedi dernier, 14 du courant, plusieurs résolutions ont été adoptées et signées par les membres alors présens. Les deux résolutions devant être mises en vigueur à la prochaine sortie, il est important qu'elles soient signées par tous les membres du bataillon; à cet effet, avis est donné que les dites résolutions sont déposées chez le lieutenant P. David, rue Royale, et prêtes à recevoir les dites signatures.
Nouvelle Orléans, le 16 octobre 1837.
17 oct N. S. RELF, major.

CONSEIL DE VILLE DE LA VILLE DE LAFAYETTE.

LES soussignés nommés par le Conseil de ville de Lafayette, invitent respectueusement la présence des propriétaires du faubourg Lafayette, et tous ceux intéressés, à une assemblée publique, qui aura lieu dans la chambre du Conseil, dans ladite ville, mercredi 18 du courant, à 4 heures de l'après midi, pour prendre quelques mesures pour défendre l'affaire Poultney.
B. BUISSON, C. DELAHOUSSAYE, B. C. ELLIOT. } Commissaires
Ville de Lafayette, 13 octobre 1837. 17 oct—2

Bureau de la Compagnie Dry Dock flottant.
Encoignure des rues du Camp et de la Commune.
LES billets de cette institution seront payés à la Banque de la Bourse. L. MATHEWS, Président.
17 oct—3,3ps

AVIS.—Le public est informé que MM. Pilié et Springbett, architectes, arpenteurs et agents de terre, entreprendront toute espèce d'arpentage ou de plans, soit en ville ou hors de la ville; aussi, ils feront des achats et ventes de biens fonds, dessins d'architecture; ils feront des estimations et surveilleront les entreprises d'édifices, à des prix raisonnables. Les personnes qui désirent disposer de propriétés, ou en acheter, feront bien de s'adresser à leur bureau, No. 8, Arcade de Banks. 17 oct—12

PROPRIÉTÉ DE VALEUR dans la première municipalité, à vendre.
Un lot de terre de valeur, avec une maison et ses dépendances, situés dans la rue Dauphine. S'adresser à L. J. PILIE & SPRINGBETT, 17 oct—12 no. 8 Arcade de Banks.

LE soussigné prévient le public qu'il ne payera pas un billet de $960, tiré par lui, à l'ordre de Mr. A Ch. pard, daté du 14 Mai 1837, à 6 mois et signé *ne varietur* par Carlile Pollock, notaire public.
Le soussigné ayant déjà payé $960 comptant, pour la moitié de la propriété à laquelle le billet ci dessus mentionné se rapporte, et ayant reconnu depuis que le titre qui lui a été fourni par le vendeur, est incomplet, arrête le payement du billet jusqu'à nouvel ordre.
17 oct—3 P. VIDAL.

A VENDRE.—Le soussigné offre à vendre son fond de boutique de cordonnier. Cette boutique est parfaitement achalandée, et compte de nombreuses pratiques. Pour les conditions, s'adresser à J. MAYER, 17 oct—3 96, rue Toulouse.

AVIS—Le soussigné déclare que, dans aucuns cas, il ne paiera les dettes que pourra contracter à l'avenir, sa femme, Virginie Chaucis, née Séguin, soit chez lui, soit hors de chez lui.
17 oct—3 ANTOINE CHAUCIS.

LE magasin des soussignés, contigu à la Banque de la Cité, a été enfoncé dans la nuit du 15 au 16 du courant; deux coffres forts en fer ont été ouverts et des papiers de beaucoup de valeur, ainsi que deux portefeuilles en maroquin rouge contenant une somme considérable en billets à recevoir, certificats d'actions et de drawback, ainsi que les sommes suivantes en billets de banque, lui ont été enlevées, savoir:
Seize cents piastres en billets de la Banque de l'Illinois, de cent piastres chaque, et deux de cinquante piastres.
Six cent quatre vingt cinq piastres en billets de la Banque du Commerce et du Chemin à Coulisses; cette somme est en billets de vingt cinq piastres, à l'exception de deux qui sont de cinq piastres, payables à Brandon.
Cinq cents piastres de la Banque de l'Union du Tennessee, en petits billets.
Et environ quatre-vingt piastres en billets des banques locales, et quelques centaines de piastres fortes.
Une récompense honnête sera donnée à quiconque dénoncera les coupables, ou aidera à les faire arrêter.
17 oct—3 JOHN A MERLE & Co. No. 73, rue Bienville.

EN débarquement du navire *Ophir*, venant du Havre, 250 Caisses Cerises nouvelles à l'Eau de Vie, 150 Caisses de Kirshwaser, 1ère. qualité, 100 Caisses Liqueurs assorties, 200 Paniers Champagne, de la marque Jouron, à vendre par F. GAILLARDET, 17 oct 220, rue Royale.

A LOUER—Deux magasins spacieux à étages et en briques, situés rue Poydras, entre Magasins et Tchoupitoulas. Pour les conditions s'adresser à LAURENT MILLAUDON, 17 oct—1 149 rue Royale.

A LOUER—Ce beau et vaste magasin de dépôt, à l'épreuve du feu, situé rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne maintenant occupé par MM. J. H. Field & Co. et bâti expressément pour l'emmagasinage du sucre. Possession peut en être donnée au 1er de novembre prochain. Le loyer n'est pas cher. S'adresser à CHARLES GARNIER. 17 oct—12

A VENDRE.—En débarquement des navires Ophir et Amitié, du Havre,
1200 caisses Cérises en carafes à …, de la marque Badin frères.
200 caisses Eau de Seltz,
400 do. Liqueurs en flacon bordelaise.
1000 do Liqueurs et Fruits assortis.
100 do. Porcelaine et articles pour le jour de l'an.
200 paniers Vins de Champagne.
500 caisses Vin de Meursault et de Chablis.
Pour les prix et conditions, s'adresser à R A. LEFEBVRE, 17 oct—3 rue Toulouse, No. 10.

ESPECES.—A vendre et à acheter par ROBINSON & Co, 6 oct—1 45, rue du Camp.

JAEGER ACHTUNG—Die Mitglieder der compagnie sind aufgefodert sich nächsten sonntag den 22 October morgens 8 uhr auf dem versammlungs zimmer sich einzufinden in voller uniform … Auf Befehl des capitains,
17 oct JC WAGNER, Oberlieutenant.

MAIS EN GRAIN—Le soussigné vient de recevoir et offre à vendre 1137 sacs Maïs en bon ordre. CHS. BYRNE, 17 oct No. 123, rue Tchoupitoulas.

HUILE—10 barils Huile de lin, et 10 barils Huile à tanner, à vendre pour clore une facture. CHS. BYRNE, 17 oct No. 123, rue Tchoupitoulas.

CHARRUES & HARNAIS—35 Charrues et 4 jeux de Harnais doubles, pour dray, seront vendus à bon marché—S'adresser à CHS. BYRNE. 17 oct No. 123, rue Tchoupitoulas.

PIMENTO—50 sacs à vendre par ROBERT H. WHITE. 17 oct

PORC & JAMBONS—200 barils Porc Messe 200 do. do. Clair, 90 boucauts Jambons, Plats Côtés, en magasin et à vendre par YORKE FRERES, 17 oct 65, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE & CORDES, en débarquement du bateau à vapeur Sam, et à vendre par les soussignés; 240 Pièces Toile d'emballage du Kentucky; 207 rouleaux Cordes d'emballage. YORKE FRERES, 17 oct 65, rue du Camp.

CORDE ET FICELLE—100 rols corde, et 30 balles ficelle, en magasin et à vendre par JAMES REED & Co, 17 oct 35, rue Royale.

289 cuirs secs du Mexique, à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co, 17 oct 39, rue Toulouse.

20 barriques vin fin, à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co. 17 oct 39, rue Toulouse.

100 barils whiskey rectifié à vendre par A. CAPDEVIELLE & C., 16 oct 39 rue Toulouse.

AVOINE—32 sacs, en débarquement de l'ex bateau à vapeur Ceylon et à vendre par GRIVOT & PAIGE, 17 oct 12, rue Poydras.

100 barils whiskey de Monongahela en magasin et à vendre par GRIVOT & PAIGE, 17 oct 12, rue Poydras.

RECU et à vendre par les soussignés; 50 caisses absinthe, 25 do kirshwasser, 20 do. vin du Rhin, 100 caisses cerises à l'eau de vie. E. TASTET & A. DELAMARE, 17 oct 92 rue St. Louis.

CAFÉ DE LA HAVANE—Première qualité (vert) et d'une qualité moyenne, en magasin et à vendre par J. E. SUMNER, 17 oct No. 55, rue du Camp.

A LOUER.—Un bureau au second étage, du magasin No. 32, rue Gravier, endroit agréable. S'adresser sur les lieux. 17 oct.

TOILE ECRUE pour chemises et pour draps de 3/4 à 1 3/8, à vendre par E. & J. ANDREWS, 17 oct No. 32, rue Gravier.

HUILE DE BLANC DE BALEINE et Chandelles, articles de première qualité, à vendre par E. & J. ANDREWS, 17 oct No. 32, rue Gravier.

SUCRE.—40 boucauts Sucre de première qualité, en débarquement et à vendre par E. & J. ANDREWS, 17 oct No. 32, rue Gravier.

CAFE.—40 sacs Café de la Havane, première qualité, à vendre par E. & J. ANDREWS, 17 oct No. 32, rue Gravier.

LES soussignés ont maintenant en magasin et offrent à vendre à des conditions raisonnables:
300 balles laine du Mexique,
120 do Toile d'emballage de l'Inde, de 42 pouces de large,
19 do Toile d'emballage de Dandee,
40 do Toile à draps écrue 3/4 et 9/8,
10 caisses do do. blanche 3/8 et 9/8,
20 balles indiennes françaises et anglaises,
5 balles impériales de 36 pouces,
6 balles draps et casimirs assortis,
6 balles draps bleus, écarlates et marrons, convenables au marché des indiens.
3 balles … écarlates,
1 caisse velventine,
1 caisse franges de coton.
17 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

IL a été conduit à l'écurie du soussigné, depuis neuf semaines environ, un cheval bai foncé, … sans aucune marque. Si ledit cheval n'est pas réclamé d'ici à samedi, 21 du courant, il sera vendu pour compte de qui il appartiendra par P. A. Guillotte, à l'endroit accoutumé des ventes.
17 oct—5 LOUIS ROMOSIS.

DANS la Cour de District des Etats-Unis—District Oriental de la Louisiane—John Applegate contre le bateau à vapeur Galencian—En vertu d'un ordre de *venditioni exponas* à moi adressé, il sera vendu à la bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, en cette ville, le mardi 7me jour du mois de novembre prochain, à midi, le bateau à vapeur GALENCIAN, du port de cent sept tonneaux, ensemble avec tous les apparaux, fournitures et cordages, sauf à la poursuite ci dessus. J. H. HOLLAND, 17 oct. marshall des Etats-Unis.

DETENU à la geole de police du Poste du faubourg Washington de la 3me. municipalité à Frascati, la négresse nommée Eliza, se disant appartenir à Mme. Vaudry; elle est âgée d'environ 20 ans, taille 5 pieds 1 1/2 pouces, figure roussâtre, ayant quelques petites marques de brûlures sur les deux mains, et parlant anglais et français. Avis est donné au propriétaire de la réclamer, en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 17 octobre 1837. 17 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

DETENU à la geole de Police du Poste du Faubourg Washington, de la Troisième Municipalité (à Frascati) le nègre nommé HAMOS, se disant appartenir à Mr. Coudé, de la 2me. Municipalité, il est âgé d'environ 20 à 25 ans, taille de 5 pieds, 9 1/2 pouces américaine, figure ronde, ayant les dents de devant de la mâchoire supérieure toutes gâtées, parlant l'anglais et le français. Avis est donné au propriétaire de le réclamer, en se conformant à la loi.
Poste du Faubourg Washington, 17 oct 1837. 17 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

DETENU à la geole du Poste du Faubourg Washington de la Troisième Municipalité (à Frascati), le nègre créole, nommé WILLIS, se disant appartenir à Mr. Lucien Labranche; il est âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pds. 21 pouces, figure ronde et très noire, il ne parle que le français. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du Faubourg Washington 17 octobre 1837. 17 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE POUR arrêter la négresse SOPHIE, âgée d'environ 20 ans, on la voit souvent près de l'Hôtel Carrollton, à deux lieues de la ville. H. LAMBERT, 17 oct—3 230, rue Royale.

TOILE D'EMBALLAGE—124 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, en débarquement du bateau à vapeur Rolla et à vendre par YORKE FRERES, 12 oct 65, rue du Camp.

MARCHANDISES SECHES—Indiennes françaises, draps do., casimirs do., soieries pour gilets et fichus, à vendre à des conditions favorables par FRED. CHEVREMONT, 12 oct Exchange Alley, entre Conti et Bienville.

VINS DE CHAMPAGNE.—350 paniers de Champagne, des marques les plus renommées, à vendre par FRED. CHEVREMONT, 12 oct Exchange Alley entre Conti et Bienville.

RUM—44 barils rum du pays, en débarquement, à vendre par R. BRUGIER. 12 oct

56 Demi-barils bœuf mess, à l'usage des familles, à vendre par G. DORSEY, 12 oct rue de la Nouvelle Levée No. 44.

TRAITES de la Trésorerie—$6000 en sommes pour convenir aux acheteurs, à vendre par ROBINSON & Co, 12 oct rue du Camp No. 45.

ESPECES en demande par ROBINSON & Co. 12 oct rue du Camp No. 45.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis, à vendre en sommes convenables aux acheteurs. ROBINSON & Co. 12 oct rue du Camp No. 45

BILLETS sans cours, de toute espèce, à vendre ou à acheter par ROBINSON & Co. 12 oct rue du Camp No. 45

MUSCADE—15 barillets reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE 12 oct rue Gravier No. 34

AVIS—Succession Toussaint Guillaume h. c. l.—Les personnes à qui il est dû par ladite succession sont priées de remettre leurs titres de créances à Mr. A. Preaux, avocat, rue Condé No. 39, et toutes celles qui doivent à ladite succession sont priées de solder leurs comptes entre les mains de M. François Auguste, exécuteur testamentaire, rue St. Philippe entre les rues Dauphine et Bourgogne. 11 oct—10 3ps.

EN débarquement du navire Amitié, venant du Hâvre, 300 Caisses Cerises à l'Eau de Vie, de Goeland frères, en bouteilles blanches: Plus d'importations récentes:
500 Paniers Vin de Champagne des meilleures marques;
200 Caisses Vin Rouge, de l'Hermitage;
200 do. Vin Muscat de Vigier;
100 do. Vin Rouge de St Pierre;
100 do. Extrait d'Absynthe de Suisse;
50 do. Eau-de-Vie de Dantzick;
50 do. Liqueurs surfines assorties;
6 Barils Vin de Madère;
500 Pièces Toiles d'Emballage;
100 Rouleaux Cordes d'Emballage;
30 Caisses Serrures françaises assorties de 2 jusqu'à 10 pouces. A vendre par E. L. BERNARD, 11 oct—6 rue Royale, No. 117.

AVIS—Un jeune homme, parlant l'anglais et le français et bien recommandé, trouverait de l'emploi en s'adressant par lettre à la poste, Boîte 627. Celui qui aurait travaillé dans un magasin de linge serait préféré. 6 oct—4

CHANDELLES ET SAVON—120 caisses chandelles de blanc de baleine, de New-Bedford; 50 caisses savon No. 1, de Boston—à vendre par PUECH & DUPLESSIS, 7 oct rue de la vieille Levée No. 29

PORTER ET AILE—15 barriques porter de Londres; 10 barriques aile écossaise à vendre par PUECH & DUPLESSIS, 7 oct rue de la vieille Levée No. 28

BRIQUES A FEU DE PREMIÈRE QUALITÉ, A VENDRE à l'entrepôt de M. Bonifay, près de Pensacole, de 3 à 400,000 briques d'une qualité qui n'excède en rien à n'importe quelles briques des Etats-Unis. Ceux qui désirent se procurer cet article feront bien de s'adresser de suite, car il n'y a pas à se tromper dans leur qualité. Nous faisons aussi des briques du Nord lorsque l'on nous les commandes. 23 mai—6m 1os JAMES & STARKE.

A. M. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Petites Ecuries, no. 6 bis [à Paris] offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et en charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignemens s'adresser à MM. V. Roumage et E. Hebrault, ou à M. J. Lecarpentier, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1a

LE soussigné a établi son bureau de courtage et de commission, rue St. Louis, No. 25, où il s'occupera également de la vente et de l'achat des propriétés en ville, ainsi que des esclaves. Il offre à vendre 90 barriques vin de Bordeaux, excellent vin de ménage, soit en gros ou en détail; Toile et corde d'emballage, &c. &c. 5 oct—8 2ps. P. DUBERTRAND

CHARBON ANGLAIS appelé *Cannel*, en débarquement et à vendre par B. & A. SOULIE No. 76, rue de Chartres. ou rue des Remparts No 377 4 oct—6.

Assemblée du comité des compagnies de pompiers établies dans la première municipalité.

Nouvelle Orléans, 11 octobre 1837.

A une assemblée du comité des diverses compagnies de pompiers établies dans la 1re. municipalité, tenue ce soir dans la salle de la compagnie Washington, no. 4, conformément à l'avis qui en avait été donné;

M. Jolls, du no. 4, a été unanimement appelé au fauteuil, et M. A. J. Marks, du même numéro, nommé secrétaire.

Le motif de l'assemblée ayant été expliqué par le Président,

Sur motion résolu, qu'un comité de quatre membres soit nommé pour rédiger un préambule et des résolutions ayant pour objet de mettre à exécution le projet qui a donné lieu à cette assemblée.

Adopté.

En conséquence, MM. Dassen, du no. 3, B. Van Ortren, 4, R. Rogers, 7, et L. Hébrard, 10, furent nommés du comité, et après un recès de quelques minutes, rapportèrent le préambule et les résolutions suivantes.

Attendu que c'est avec regret que nous avons remarqué, depuis l'année dernière, la 2de. municipalité, par son conseil, a refusé d'accorder aux diverses compagnies de pompiers de cette ville *la Prime* qui, dans l'opinion de votre comité, est plutôt un encouragement pour redoubler d'activité et de promptitude à se rendre au feu, qu'une récompense dont les Compagnies puissent retirer un bénéfice.

Et attendu que les dépenses nécessaires pour nettoyer, entretenir, &c., les pompes, et les avoir constamment prêtes au premier signal, à entrer en action, étant une taxe très lourde sur chaque membre individuellement, en outre de l'énorme sacrifice qu'il fait de son temps, etc.

Il est en conséquence résolu, que nous présenterons une pétition au conseil de la *première municipalité*. Que par suite de non paiement de la prime dans la seconde municipalité, les dépenses particulières de chaque compagnie excèdent de beaucoup ses revenus.

Résolu, que la pétition des soussignés, membres des compagnies de pompiers nos. 3, 4, 7 et 10, établies dans la première municipalité, ayant pour objet de demander qu'il leur soit accordé une somme de $400.00 par an, payable par trimestre à chaque compagnie, soit présentée au conseil de la 1re municipalité, pour son approbation.

Résolu que la pétition soit prête à recevoir les signatures lundi prochain, 16 du courant, et que le secrétaire de cette assemblée présente la dite pétition au conseil.

Signé T. DASSEN, no. 3, B. VAN ORTREN, 4, L. HEBRARD, 10, R. ROGERS, 7 } Comité.

Sur motion, le tout a été adopté à l'unanimité.

Sur motion de M. Nathan,

Résolu, que les délibérations de cette assemblée, signées par le président et le secrétaire, soient publiées en français et en anglais, dans les divers gazettes de la ville.

Sur motion, les remercimens de l'assemblée sont présentés au Président et au secrétaire.

Sur motion, l'assemblée s'ajourne.

A. JOLLS, président.

Copie conforme aux minutes,

16 oct—3 A. J. MARKS, secrétaire.

CORDES et toile d'emballage—100 colis cordes, et 90 pièces toile d'emballage, à vendre par 16 oct—1m SLOAN & BROTHERS, 39, N Levée

CHARBON—45 boucauts charbon de Lehigh de première qualité, reçu et à vendre par 16 oct JAMES REED, 35 rue Royale.

VINAIGRE—130 barils vinaigre de cidre, reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE 34 Gravier. 16 oct

HUILE en pipes—Huile de blanc de baleine …, en débarquement et à vendre par 16 oct ROBT. H. WHITE, 34, rue Gravier

PIANO A LOUER.—S'adresser immédiatement à J. E. LOREILHE, 16 oct Encoig. Royale et Douane.

LES Billets de banque, qui n'ont pas cours, s'achètent par ROBINSON & Co. 16 oct—4 45, rue du Camp.

BILLETS DES BANQUES de l'Illinois et des Etats-Unis, à vendre en petites sommes par ROBINSON & C. 16 oct—4 45, rue du Camp.

LES Espèces s'achètent et se vendent par ROBINSON & Co. 16 oct 45, rue du Camp.

POMMES DE TERRE ET OIGNONS—30 Barils Pommes de terre du nord; 122 bottes Oignons, attendus à chaque instant et à vendre par 16 oct QUARLES & Co.

AVIS—Mr. Etienne Badin, fera l'ouverture de son café, situé à l'encoignure des rues Natchez et Magasins, mercredi prochain 18 du courant. Il engage ses amis de se trouver présent pour participer à la collation qui sera servie à 10 heures. Cet établissement sera connu sous le nom de *North American Star*. 16 oct—3

AVIS AU PUBLIC, AUX NEGOCIANTS ET AUX CAPITAINES DE NAVIRES.

LE gardien du port prévient qu'il sera nécessaire à tous ceux qu'il peuvent concerner, qu'il établira les arrangemens suivants, qui seront mis en opération le 1er de novembre prochain, savoir: le bureau sera placé, rue de la Levée entre les rues St. Louis et Toulouse, audessus du magasin de Mesrs. Zacharie & Brother, où sera suspendue une ardoise. Une ardoise sera également suspendue à la maison de Messrs. Fogg & Belocki, onzième maison, entre les deux marchés; une autre sera aussi suspendue au magasin de F. Sauton, No. 42, rue de la Levée, entre les rues Mandeville et Espagne; une autre au magasin de Messrs. Emason & Green, No. 122 Nouvelle Levée, entre les rues St. Joseph et Marché, où les capitaines de navires … ; un gardien du port se trouvera présent aux endroits sus-nommés.
N. B. Pour toute inspection générale, les demandes devront être faites au bureau. 16 oct—15

A LOUER—La Maison de campagne et ses dépendances, située de l'autre bord du fleuve, derrière le moulin à scie, vis à vis la Presse à Coton de la Levée. S'adresser à J. B. OLIVIER 16 oct—6

CONSULADO DE ESPAÑA.

Nueva Orleans, 14 de Octobre de 1837.

EN cumplimiento de orden superior que he recibido, invito a los Españoles residentes y transeuntes en esta ciudad y sus inmediaciones para que ocurran a este consulado a tomar conocimiento de la constitucion politica de la monarquia española decretada por las Cortes generales del Reino, aceptada y jurada por S. M. la Reina Gobernadora, en nombre de su augusta hija Da. Isabel II, en Madrid en 18 de junio, del presente año: para que los que voluntariamente quieran prestar juramento de observar dicha constitucion…. En la inteligencia que se remitira al gobierno supremo la lista de los que así juraren, como prueba de su patriotismo y adhesion al gobierno de nuestra soberana Doña Isabel II.
14 oct—2 ANTONIO ARGOTE VILLALOBOS.

661 CAISSES VIN DE PAUILLAC, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 10 oct 27, rue St. Louis.

AVIS—La société qui existait entre François Bureau et Léonard P. Bureau, sous la raison de *Francis Bureau & Co.* est dissoute depuis le 1er. de Septembre dernier, son terme étant expiré.
F. BUREAU.
14 oct—3 L. P. BUREAU.

Bureau de la Compagnie de la Presse-à-Coton à Vapeur de la Levée.
Nouvelle-Orléans, 10 Oct. 1837.
LES personnes suivantes, ont été unanimement élues directeurs de la Compagnie, pour une année, à l'assemblée annuelle des actionnaires, qui a eu lieu le 2 courant:
MM. L. C. Hibgsberg, P. R. Lebeau, E. L. Bernard, H. Gaiy, P. J. Tricou, M. S. Cucullu, V. Rommage.
A l'assemblée suivante de la Direction, le 9 octobre, Mr. P. J. Tricou a été réélu Président de la Compagnie. Par ordre de la Direction.
13 oct D. F. GUEX, Secrétaire.

A LOUER
LE Magasin No. 18, rue de Chartres, dernièrement occupé par Messieurs Dwight & Trowbridge, il convient beaucoup pour un magasin de marchandises sèches, s'adresser à TOOLE & BARRIERE, 13 oct 20, rue de Chartres.

BRIQUES A FEU de Pensacole, do. do. d'Angleterre, 20,000 pieds planches de sapin du nord, à vendre au bassin Carondelet. CH. GUESNARD. 13 oct

BŒUF—150 barils bœuf de Boston, 50 demi do. en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE, 13 oct 31, rue Gravier.

CABARET A VENDRE.—Le soussigné ayant l'intention de quitter, offre à vendre le magasin à l'encoignure des rues Villeré et Dumaine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 13 oct—3 NADAUD.

DEMANDE.—On a besoin d'un commis apothicaire, connaissant bien la partie et sachant le français et l'anglais, pour une place très avantageuse. S'adresser au bureau de cette feuille. 13 oct—3

Mairie de la Nouvelle Orléans.
LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $15 par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine [à partir de lundi 16 courant,] 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est à dire, quarante-cinq onces.
14 oct D. PRIEUR, maire.

MODE D'AUTOMNE—Evans & Co., No. 10, rue de Chartres, viennent de recevoir un assortiment complet de chapeaux de soie, noirs et de castor, à poils courts, de la dernière mode de New York. Leurs anciennes pratiques et le public sont respectueusement invités à venir les visiter. 11 oct—9

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon C. Maurian juge; No. 9914; James Gilbert contre ses créanciers—La cession de propriétés par le pétitionnaire est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, le lundi 23e. jour d'octobre courant, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même tems, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Extrait des minutes,
Bureau du greffier, Nlle. Orléans, 11 oct. 1837. ARMAND GUYOL, 12 oct—3,2ps Député Greffier

ROBERT SINCLAIR Senr. Pépiniériste, (à Clairmont, près Baltimore, Md.)

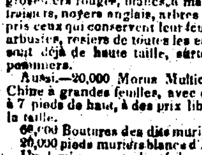

L'ETABLISSEMENT du soussigné embrasse près de trente acres de terre, bien plantés d'une collection de premier choix des plus belles variétés d'arbres du pays et des contrées étrangères.
On y trouve poiriers, pêchers, pruniers, pommiers cerisiers, abricotiers, cognassiers, vignes assorties, groseilliers rouges, blancs, à maquereau, framboisiers, troènes, noyers anglais, arbres d'ornemens, et parmi ceux qui conservent leur feuillage pendant l'hiver, arbustes, rosiers de toutes les espèces; tous les arbres sont déjà de haute taille, surtout les pêchers et les pommiers.
Aussi.—20,000 Morus Multicaulis ou Muriers de Chine à grandes feuilles, avec de fortes racines de 3 à 7 pieds de haut, à des prix libéraux, selon l'âge et la taille.
60,000 Boutures des dits muriers, de bois fait.
20,000 pieds muriers blancs d'Italie, de deux ans.
Un demi acre est planté de superbes Dahlias doubles de toutes les nuances; quelques unes fort rares.
Pour plus amples détails, s'adresser au soussigné, propriétaire, par la poste. Les arbres, arbustes et plantes seront choisis avec soin, bien emballés et expédiés soit par terre ou par mer, selon les ordres reçus et envoyés à leur destination francs de tout frais. On peut se procurer gratis des catalogues imprimés et avec les prix. ROBERT SINCLAIR Senr. 12 oct—1 ps

BOIS DE CHAUFFAGE.—Bois de Chêne, Bois de Frêne, Bois de Pin, pour steamboat, Charbon de terre, charbon de bois, Coquilles, Sable, Chaux. A vendre au Bassin Carondelet, par CH. GUESNARD. 12 oct.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au mercredi 18 du courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane, contre les risques de mer et d'incendie, et à la Compagnie du Théâtre d'Orléans, pour mettre à flot le bateau à vapeur PONTCHARTRAIN, maintenant échoué au bout du chemin à coulisses. Le contracteur devra fournir tous les matériaux nécessaires pour l'exécution de cette entreprise; il devra s'engager en outre, à l'élever à une distance de terre, qui permette un examen de ses flancs, pour y faire les réparations qui lui seront indiquées. Les propositions ne seront seulement que pour mettre le bateau à flottaison, sans inclure les réparations. De plus des propositions séparées du coût du calfat des flancs à la quille s'il est nécessaire, en y indiquant l'époque où ledit bateau pourra être mis à flot.
Le contracteur se rendra responsable de tous les dommages qui pourront résulter en lançant ledit bateau ou des dommages occasionnés par tout autre moyen que l'on pourrait adopter pour cet effet; si on l'exige, le contracteur devra fournir caution pour la fidèle exécution de son contrat.
14 oct—1 JAS. STOCKTON, Inspecteur.

ON demande un professeur parlant français, capable de donner leçons d'anglais et d'espagnol. S'adresser à l'institution des Mesrs. PLATET, rue des Remparts entre Quartier et Esplanade. 14 oct—3

UNE récompense honnête sera donnée à celui qui ramènera chez le soussigné, le chien Bull; il répond au nom de *Tiger*, il a la queue courte de nature, il est taché de petites taches grises, oreilles courtes, et est de longueur de trois pieds ce chien est égaré depuis cinq ou six jours.
14 oct—1 MATHIEU STERRETT, rue Carondelet No. 106.

ON demande un commis pharmacien ayant de bonnes recommandations. S'adresser au No. 197, rue Royale. 14 oct—3

EAU DE-VIE DE CHAMPAGNE—25 quarts Eau de-vie de Champagne; 20 huitièmes do do. à vendre par ROBERT H. WHITE, 14 oct No. 34, rue Gravier

VINS de Sicile, de Madère, Sherry et de Marseille-Madère en demi pipes et quarts de pipes, à vendre par DANIEL SOMERS, 14 oct No 80, rue des Magasins.

VERMICELLE—30 caisses Vermicelle, à vendre par DANIEL SOMERS, 14 oct No. 80, rue des Magasins.

MAIS—500 sacs Maïs, à vendre par DANIEL SOMERS, 14 oct No. 80, rue des Magasins.

HUILE DE PALMACHRISTI—19 … No. 1 en débarquement du bateau à vapeur Madison et à vendre par GRIVOT & PAIGE, 14 oct 12, rue Poydras.

AUX BATEAUX A VAPEUR ET PRESSES A COTON—Bois de Pin de la meilleure qualité, à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY, 14 oct 132, Vieux Bassin.

BRIQUES-A-FEU DE PENSACOLE.—10,000 briques de qualité supérieure, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 14 oct 132, Vieux Bassin.

DEMANDE.—Un tonnelier trouvera une place constante de l'autre bord du lac, en s'adressant à W. E. & R. MURPHY, 14 oct 132, Vieux Bassin.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE
Pour l'arrestation du nègre St. Louis, taille de cinq pieds 5 ou 6 pouces, belle figure, bien fait, parlant anglais et français, âgé de 25 ans; ce nègre a appartenu à A. Delpit et est très connu comme cigarier; et la négresse Malvina, âgée de 22 à 23 ans, taille de cinq pieds, grasse figure; elle se tient habituellement de l'autre côté du fleuve et doit être aux environs de l'habitation de M. F. Fazende de qui elle a été achetée. La récompense ci dessus sera payée pour l'arrestation de ces deux esclaves ou 15 piastres pour chacun d'eux.
14 oct—5,2ps C. MONROSE, rue Bourbon No. 262.

$50 PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron vers le 10 septembre dernier, un mulâtre, nommé WILLIAM, teint clair, âgé d'environ 30 ans, taille de cinq pieds six pouces; il est mince et a l'air d'un malade, ses cheveux commencent à grisonner. On suppose qu'il a été débauché et amené au haut du Mississippi par un homme blanc.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui le logera à une geole, ou le ramènera à EDWARD W. SEWELL, 13 oct No. 330, rue du Camp.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné le nègre GUSTAVE, âgé d'environ 23 ans. Gustave est créole, très noir et de petite taille, il est … forgeron … chez quelque forgeron de la ville. La récompense ci dessus sera payée à celui qui le ramènera à la geole.
Les capitaines de steamboat sont prévenus de ne point embarquer Gustave à leur bord, sous les peines prévues par la loi. THOMAS. 13 oct

DETENU à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, le nègre nommé JOHN, se disant appartenir à Mr. Windler du Bayou Lafourche. Le propriétaire est invité à le réclamer en se conformant à la loi. A. LUMINAIS, Shériff. 13 oct

LE soussigné ayant pris les magasins neufs, No. 9, rue Toulouse, entre la Levée et Chartres, offre à vendre à des conditions avantageuses, un grand assortiment de Vins blancs et rouges, en barriques et en caisses.
Un assortiment complet de Liqueurs.
Eau de vie Cognac fine, Champagne.
Vins de Champagne …
Vins rouges, en caisse de 2 et 4 doux. pour l'exportation.
Le plus grand nombre des articles ci dessus ont le drawback. P. DUSSAUT, fils ainé. 14 oct—1a

AVISO.—El que subscribe suplica à los acreedores de la testamentaria de finado Don Luis Rivas presenten sus reclamos en su domicilio calle de Condé, No. 33, ó en el despacho de los Srs. Morphy y Grailhe, abogados, calle real, No. 175. Igualmente suplica à los Srs. que deben a dicha testamentaria concurran a saldar sus cuentas sin retardo.
R. COLMENERO, Apoderado de D. M. Rivas, administrador de la Testamentaria. 13 oct—3

AVIS—Le soussigné invite les créanciers de la succession de feu Louis Rivas, à lui présenter leurs réclamations à son domicile, rue Condé No. 33, ou au bureau de MM. Morphy et Grailhe, avocats, rue Royale No 175; il invite également ceux qui doivent à la dite succession à venir solder leurs comptes dans le plus bref délai. R. COLMENERO, 13 oct. Agent de Mr. Rivas, administrateur de la succession

300 SACS DE SEIGLE, à vendre par G. DORSEY, 44, Nle. Levée.

WHISKEY.—30 barils whiskey, en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 13 oct 17, rue des Magasins.

PORC.—20 barils porc prime, en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 13 oct 17, rue des Magasins

HUILE DE PALMACHRISTI—10 barils en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 13 oct 17, rue des Magasins.

BEURRE.—… à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 17, rue des Magasins.

EAU DE VIE—50 demi pièces eau de vie de Bordeaux et de la Rochelle, à l'entrepôt de la douane depuis son importation, à vendre par HARRISON, CLEGG & Co., 13 oct rue de la Douane.

LES soussignés reçoivent de France, par le navire Amitié, du Havre et offrent à vendre à des prix modérés,
Indiennes rouges pour meubles, lits et croisées, do. jaune et bleue, do. do. do. à barres, satinées do. do. do. nouvelles pour robes, Toile à draps 4/4, 5/4, 7/4 et 8/4. Bretelles en coton, do. en gomme élastique, Chapeaux de soie pour hommes. Chapeaux et Capotes pour femmes, Mouchoirs (laine) un superbe assortiment de soieries, noires et en couleur, unies, brochées et façonnées, étoffes nouvelles pour robes, cravattes en soie genre nouveau, flanelles unies et croisées, mérinos unis et imprimés, un superbe assortiment de broderie, bas de soie noirs, do. blancs, unis et brodés, robes de mousseline brodées, do. de batiste, batistes en pièce, mouchoirs madras, do. de batiste unis et brodés, do. imprimés, bonnets de batiste pour enfans, dentelles diverses, linons blancs brochés, do. en couleur, parapluies 28, 32 et 34 pouces, entre-deux nouvelles, jarretières, pendants, sautoirs et colliers en perle et en jais, un assortiment général de gants, mouchoirs et schalls indiennes, schalls angora, schalls satin brochés, entredeux mousseline et batiste, fleurs artificielles, fichus à la paysanne, tours de tête, linge de table du Bearn, poupées, écharpes nouvelles, schalls mérinos, do Thibet, moulines de Bagnères, schalls barège de toute grandeur, velours de soie et une quantité d'autres articles.
13 oct—3 BORDERES & Co. 85, rue de Chartres.

$10 DE RECOMPENSE.
PERDU jeudi dernier une Epinglette en brillants, ayant la forme d'un Losange, composée de seize pierres. Les brillants sont d'une belle grosseur et tous égaux. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la remettra au bureau de cette feuille.
MM. les bijoutiers et les orfèvres de cette ville sont priés de la retenir, si on la leur présente. 11 oct—3

LE CANONGE a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, que samedi 11 du courant, il fera l'ouverture de son Restaurant de la Bourse, rue de Chartres. 10 oct—5

LE DOCTEUR HOUGH a transporté son office au No. 86, rue du Canal, près de l'Eglise Episcopale. 7 sept—3m

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton,
Nlle. Orléans le 5 octobre 1837.
AVIS est donné qu'une demande a été faite à ce bureau pour le renouvellement des certificats suivants d'actions, savoir:
Certificat No. 191 pour deux actions,
No. 192 pour deux actions,
No. 193 pour deux actions.
Tous datés du dix septembre 1834, en faveur de Robert H. McNair; et que des certificats seront émis, à l'expiration de l'époque fixée par les lois de la compagnie.
10 oct—1m SAM. RICKER, jr. secrétaire.

AVIS.
MADAME MONTILLY, extrêmement sensible aux nombreuses marques d'intérêt que lui ont données ses amis dans la maladie dont elle est maintenant parfaitement rétablie, les prie d'agréer l'expression publique de sa reconnaissance.
L'intérêt général qu'elle a inspiré lui est un sûr garant de l'encouragement qu'elle peut espérer, d'un public juste et éclairé, et sera pour elle un nouveau motif pour redoubler de zèle et d'activité dans l'accomplissement des devoirs difficiles qu'elle s'est imposés en se vouant à l'éducation des jeunes demoiselles.
Les parents qui lui ont déjà confié leurs enfants, comme ceux qui désirent faire donner une éducation convenable aux leurs, peuvent donc les envoyer à ses classes, qui reprendront leur cours régulier le 16 de ce mois. Rue St. Louis No. 82. 10 oct—10

EN débarquement du bateau à vapeur Asia, de Louisville, 500 pièces toile d'emballage du Kentucky, de première qualité, 400 rouleaux corde, à vendre par 9 oct R. GRONING & Co.

CAFÉ—200 sacs café vert de la Havane, première qualité; 2 caisses contenant chacune 20,000 vanille; 50 do. Savon de Castille; 200,000 cigares de la Havane; 50 do. do. do. Regalia. A vendre par J. M. CABALLERO, 11 oct 80, rue St. Louis.

SEL—500 sacs sel gros et fin, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, 7 oct rue de la vieille Levée No. 28

Café et cigares—200 sacs café vert de la Havane; 80,000 cigares de la Havane; 80,000 do. do. Regalia, à vendre par J. M. CABALLERO, 5 sept No. 80 rue St. Louis.

TREASURY Warrants for sale by ROBINSON & Co, 45 Camp st. oct 12

POUR LITTLE-ROCK ET ARKANSAS,
LE beau bateau à vapeur CINDERELLA, capt Stephenson, partira pour le port et dessus, ce soir, 17 du courant, à 5 heures. Les passagers voudront bien se trouver à bord, à l'heure indiquée. Pour le reste du fret, s'adresser à bord ou à GRIVOT & PAIGE, 17 oct 12, rue Poydras.

PAQUET REGULIER.
Pour Columbia, Princeton, Providence, Vicksburg et Natchez.
LE bateau à vapeur INVINCIBLE, bon marcheur et commandé par le capitaine O. R. Wright, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira pour les endroits ci dessus, et tous les ports intermédiaires, Jeudi 19 du courant, à 4 heures du soir. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOSEPH LANDIS & Co. 17 oct—3 ou à WINSTON & SHALL.

POUR VICKSBURG, WARRENTON, RODNEY, GRAND GULF ET NATCHEZ.
LE bateau à vapeur WARREN, bien connu pour sa marche supérieure, commandé par le capitaine J. Walworth, ayant été entièrement réparé, fera les voyages comme paquebot régulier, entre la Nouvelle Orléans et les endroits ci dessus mentionnés; il partira Jeudi, 19 du courant, à 4 heures du soir.
Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au pied de la rue Gravier ou à HYDE & COMSTOCK, 17 oct 52, rue Gravier.

Pour St. Louis, Alton et les ports intermédiaires—
Le bateau à vapeur SELMA, capitaine Blood, est maintenant en chargement et partira dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Bienville, ou à 17 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

POUR St.-LOUIS, ALTON, et tous les ports intermédiaires.
LE beau bateau à vapeur PRAIRIE, bon marcheur, ayant des chambres hautes, commandé par le capitaine F. H. Freligh, partira positivement ce soir à 4 heures. Pour le reste du fret, ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras, ou à 17 oct—1 BASS & HAWTORN

Pour la Baie St.-Louis, Passe à Christian, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula.
Le beau bateau à vapeur ST. LAWRENCE, tirant peu d'eau, commandé par le cap J. Montgomery, partira comme paquebot régulier, et laissera le bout du chemin à coulisses demain 18 du courant, après l'arrivée du char de 5 heures du soir. En s'en retournant il partira vendredi matin à six heures de l'Est Pascagoula, s'arrêtant à tous les endroits sus désignés. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HYDE & COMSTOCK, 17 oct No. 52, rue du Camp.

POUR St.-LOUIS & ALTON, et tous les Ports intermédiaires.
Le bateau à vapeur PRAIRIE, de marche première, commandé par le capitaine J. H. Freligh, ayant son chargement presque engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, en tête de la rue Poydras, ou à BASS & HAWTHORN, 14 oct—4 rue Gravier.

POUR LITTLE-ROCK.
LE bateau à vapeur neuf, tirant peu d'eau, CINDERELLA, capit Stephenson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu, pour le port, ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à GRIVOT & PAIGE, 14 oct 12, rue Poydras.

Pour Manchester (Yazoo), Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.—Le bateau à vapeur bien connu Hunter Hill, capitaine Bushan, est actuellement prêt à recevoir du fret pour les lieux cidessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à 9 oct HYDE & COMSTOCK, 52, rue du Camp.

Paquebot régulier, pour Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.
Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, Augusta, capitaine G. W. Day, reçoit absolument du fret pour les endroits cidessus et tous ceux intermédiaires, et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au pied de la rue Poydras ou à 9 oct HYDE & COMSTOCK, 52, rue du Camp.

Paquebot régulier pour Columbia, Princeton, le lac Providence, le lac Bolivar et Vicksburg.
Le bateau à vapeur supérieur SOUTHERNER, capitaine Carey, est attendu à chaque instant et sera expédié pour les endroits cidessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à 9 oct HYDE & COMSTOCK, 52 rue du Camp

Pour Vicksburg, Warrenton, Grand Gulf, Rodney et Natchez.
Le bateau à vapeur WARREN capitaine Walworth, est prêt aujourd'hui à recevoir du fret et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HYDE & COMSTOCK, 5 oct rue du Camp No. 52.

A FRETER.
LE beau navire CAROLINE, capt. Legrain. S'adresser au capitaine à bord ou à 16 oct J. MATERRE.

POUR LIVERPOOL.
La barque Hebron, numérotée A. 1., capitaine Burnett, demande 300 balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser à 11 oct R. GRONING & Co.

ON DEMANDE.
Un bâtiment du port de 650 à 700 barils, dont la destination sera pour l'un des ports du Mexique. Il sera promptement expédié. S'adresser à J. ROBERT & Co. 11 oct rue Bienville No. 47

Pour St. Marks (Floride)—Le brick fin voilier Aldebaranto, capitaine Bugbee, partira sous peu. Pour le reste du fret de 500 barils, s'adresser au capitaine à bord, au wharf de la rue Julie, ou à 10 oct E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier

A fréter ou à louer—La barque cuivrée, de première classe, OPHIR, capitaine Bettingham, du port de 2500 barils ou 200 tonneaux. S'adresser à 10 oct E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier

POUR LE HAVRE—Le navire, superbe et bien connu, PLATINE, fin voilier, capitaine Duncan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à LEVI H. GALE, 5 oct 98, rue de la Commune.

A LOUER—Un magasin, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti. 14 oct R. BRUGIER.

16ème. Anniversaire des Gardes d'Orléans
GARDES D'ORLEANS!
ATTENTION.
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 22 du courant, à huit heures et demie précises du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez vous. Equipement complet, veste bleue et pantalon blanc.
Par ordre du capitaine.
G. CRUZAT, sergent major.
P. S. Les membres qui n'ont pas encore payé le montant de leur souscription, sont invités à passer chez le capitaine, à l'encoignure des rues d'Orléans et Royale, dans le délai de trois jours.

GARDES D'ORLEANS.
LES membres composant la compagnie, sont notifiés, conformément aux réglemens, de se réunir le second samedi de chaque mois, à 7 heures précises du soir, à la Salle encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, pour les exercices militaires.
Il y aura également, le jeudi de chaque semaine, réunion volontaire pour l'école de théorie.
Tous les membres sont invités à y assister, particulièrement les sous-officiers.
Par ordre du capitaine,
12 oct—1m P. A. AUBERT, sergt. instr.

Mairie de la Nelle Orléans.
CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la 3me. municipalité, avis est donné que samedi, 21 du courant, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le premier district de la dite municipalité, en remplacement de M. Féraud, démissionnaire. La dite élection aura lieu, au café de M. P. Power, à l'encoignure des rues de la Levée et des Champs Elysées, depuis neuf heures du matin, jusqu'à cinq de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs MM. P. Power et G. Plessis, et greffier, M. Chs. Révoile. Le 11 octobre 1837.
11 oct D. PRIEUR, maire.

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.
DES propositions écrites seront reçues au bureau de cette Compagnie, jusqu'au 24 courant, pour la location de l'établissement connu sous le nom de "Salle de Bal d'Orléans", où les réparations et embellissemens seront presque achevés. Les personnes qui désireraient le louer, voudront bien, pour en connaître les conditions, s'adresser au bureau de la Compagnie, rue Royale No. 153, où elles trouveront d'ailleurs toutes les informations qu'elles pourraient désirer.
Par ordre de la Direction.
11 oct—10 A. DUREL—Secrétaire

COUVERTURES Françaises à 3 points, reçues et à vendre par THEO. BAILLY BLANCHARD, 3 oct No. 26, rue Bienville.

ATTENDU que M. W. Hoffman, Président de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Nashville, a convoqué une assemblée générale des actionnaires de la dite compagnie et attendu que la dite convocation a été faite par le président sans la sanction ou le consentement du bureau des directeurs, comme le prescrit la 9me. section de la charte;
En conséquence il est résolu que la convocation ainsi faite, est dans l'opinion de la Direction, illégale et nulle.
Extrait exact des procédures de la Direction, à son assemblée ordinaire, octobre 1837.
7 oct— A. R. Mc NAIR. sect.

AVIS IMPORTANT.
UNE personne dont les grandes occupations empêchent de donner tous les soins à son établissement, désire prendre un associé. Le genre d'affaire auquel il s'est livré, offre les résultats les plus certains. Il désire en conséquence, prendre pour associé une personne active, bien recommandée, pouvant disposer d'une partie de son temps, et d'un capital de 6 à $7000. Pour de plus amples détails s'adresser au bureau de l'Abeille. 10 oct

SUIF—15 barils en débarquement ce jour, et à vendre par 9 oct HYDE & COMSTOCK.

AVIS de Société—Les soussignés ont formé une société commerciale pour la transaction des affaires générales par commission, en cette ville, sous la raison de Wood & Simmons, qui commencera le 16 du courant, octobre 1837.
L. D. C. WOOD, S. C. SIMMONS. 10 oct—13

BANQUE DE CARROLLTON.
DES propositions seront reçues pour remplir le Canal Gravier, conformément à une résolution de la Seconde Municipalité, passée le 19 Juillet 1836. Les applications devront être faites à JOHN NICHOLSON, caissier. 10 oct

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & Co. 60 balles tabac de Manzanillo, 300,000 cigarres; 100,000 do. … 10 oct 27, rue Toulouse.

COUVERTURES DE LAINE—Quelques balles de couvertures, qualité supérieure, de 12 points, à vendre par H. C. CAMMACK & Co. 9 oct 65 rue Gravier.

A… E. & J. ANDREWS ont transporté leur magasin, au No. 32, rue Gravier.

Ventes à l'encan.

PAR P. A. GUILLOTTE.
Vaches laitières à l'encan—Le vendredi, 20 octobre, à neuf heures du matin, il sera vendu, à la résidence de l'encanteur, au faubourg des Religieuses, entre les rues du Camp et des Magasins
Un troupeau de vaches laitières
toutes créoles et arrivant des paroisses Iberville et Ouest Bâton Rouge. Conditions, au moment de la vente. 17 oct—4

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu samedi, 21 du courant, à midi, à la bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour de District, daté du 27 septembre dernier, et sous la surveillance du syndic des créanciers de messrs. Beard, Pitt & Co.,
Le bail du magasin à quatre étages situé *Front Street*, entre Bienville et Douane, occupé par les faillis pendant les trois dernières années.
Conditions à la vente. 17 oct—5

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu samedi, 28 octobre courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de messieurs Etienne Clermont et Pierre Charry, qui ne se sont pas conformés aux conditions de l'adjudication qui leur a été faite le 30 janvier 1837.
A la folle enchère de M. Etienne Clermont:
24 terrains situés au faubourg Washington, désignés par les nos. de 3 à 26, de l'îlet no 42, renfermée par les rues Forsi, Delery, Libéraux et Tricou.
A la folle enchère de M. Pierre Charry.
Un lot de terre situé au même faubourg désigné par le no 20, de l'îlet no 13, faisant face à la rue Hancock, entre Grands Hommes et Craps; le tout conformément à deux plans dressés par J A Goussard, le 22 décembre 1836, lesquels plans sont déposés en l'étude de C. Pollock, notaire.
Conditions: Pour les terrains à la folle enchère de M. Etienne Clermond 4, 8, 12, 16 et 20 mois de crédit à dater du 27 décembre 1836.
Pour ceux à la folle enchère de M. Pierre Charry 4, 8, 12 et 16 mois de crédit à dater du 30 janvier 1837, le tout pour billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les frais de mise en possession seront à la charge et aux frais des acquéreurs. Les actes de vente se passeront pardevant C. Pollock, notaire public. 17 oct—11

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
VENDREDI 20 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 50,
10 caisses indiennes 9/8 d'un nouveau goût.
Conditions—Jusqu'à $300, 60 jours; au dessus 4 mois de crédit.
AUSSI—Un grand assortiment de Marchandises sèches. 17 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente renvoyée.
SAMEDI prochain, 21 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu au magasin de Canonge, Gueno & Co., rue Toulouse, une porte après l'encoignure de la rue Chartres, pour clore une consignation,
60 demi pipes de vieille Eau de vie de Cognac, d'importation directe de Bordeaux, de la marque de Dumas et Jones.
30 quarts de baril vieux Vin de Teneriffe.
Conditions: pour l'eau de vie, pour une pipe, comptant, de 2 à 5 pipes, 60 jours, au dessus de 5 pipes, 4 mois de crédit.
Pour le vin, au dessous de $150, comptant, au dessus 60 jours de crédit.
Le tout en billets endossés à satisfaction des vendeurs. 17 oct

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu mercredi, 18 du courant, à 3 heures de l'après midi, au no 147, rue Bienville, entre Bourgogne et Dauphine, un assortiment général de meubles de maison, consistant en partie en armoires, sideboards, bois de lits, tables, sofas, chaises, glaces, tapis, tables à cartes, &c. Conditions, comptant. 16 oct—3

PAR JOS. LECARPENTIER.
IL sera vendu, mardi, 17 octobre 1837, à 10 heures précises du matin, au magasin No. 242, Nouvelle-Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital, pour clore le compte d'une société.
Eau-de-Vie française de qualité supérieure, en pipes, demi-pipes et damejeannes; Genièvre de Hollande de qualité supérieure, Whiskey d'Irlande, en boucauts et en damejeannes; Vin de Sherry en caisses, de 12 bouteilles, 200 Sacs Sel fin, en bon état; Thé de différentes qualités; Riz du Nord; Anisette fine de Bordeaux, en paniers; Vinaigre de vin rouge, en pipes et en barriques; Divers autres objets trop minutieux à détailler.
Conditions, à la vente. 16 oct—2

PAR P. A. GUILLOTTE.
Vente de Vaches domptées.
IL sera vendu, jeudi 19 du courant, à midi, sur l'ancienne habitation de M. Fleitas, à côté du collège de M. Bellanger, situé sur le chemin du Bayou, un lot de Vaches à lait et autant que quelques Veaux.—Les conditions à la vente. 14 oct—3

PAR BACH & CALHOUN.
Vente de meubles et de vins.
IL sera vendu jeudi, 19 octobre 1837, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Julie et Magasins, tous les meubles appartenant à J. M. Bach, consistant en lits, armoires, chaises, sofas, piano, tables à manger et à jouer, verrerie, et d'autres articles d'argenterie, et argenterie plaquée; aussi une superbe peinture à l'huile faite dit-on par Guido. Egalement tout son fonds de vins, choisis depuis de longues années tels que Madère, pâle et foncé, Sherry, Tokay, de Hermitage blanc, et différentes qualités de vin d'Italie et de Rhin; de plus quelques douzaines de Genièvre de Hollande en poinche.
Conditions: les meubles comptant, pour le vin, au dessous de $100 comptant, au dessus $100 à 60 jours en billets endossés à satisfaction. 11 oct—8

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le mardi, 24 octobre courant, à 4 heures de l'après midi, rue Conti … et Poëtes, faubourg Marigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, … et paroisse, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu B. Crouillion.
Conditions, comptant. 11 oct—4

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le vendredi 13 Novembre, prochain, à midi, à la bourse … enfans, Louise, … de 28 ans, Rose mulâtresse de 24 ans, Suzanne … de 18 mois. Onille est bonne blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison.
2o. Même alias Amène, négresse âgée de 28 ans, bonne blanchisseuse et un peu cuisinière.
3o. Mary alias Marie, négresse de 24 ans, sachant faire un peu la cuisine et blanchisseuse.
4o … mulâtresse d'environ 30 ans, blanchisseuse et un peu cuisinière.
Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne seront livrés que lors que les conditions … seront remplies.
Les actes de vente seront passés pardevant … Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 11 oct

AVIS—Reinecke, Delery & Co. ont transporté leur magasin rue de Chartres, no. 99, près de l'encoignure de la rue Conti, où ils tiennent continuellement et offrent à vendre, un grand assortiment de linge fait tels que:
Habits, vestes, redingotes et surtouts en drap et pantalons de drap, casimirs, gilets de velours de drap, de soie, de velours et de bazin, chemises de toile blanche unies et à jabots, chemises de coton blanc et en couleur, et chemises en mérinos, caleçons de coton et de mérinos, bretelles, cols, cravattes, brosses, gants de soie, de peau et de mérinos, chapeaux de soie noirs et français, bottes françaises, articles militaires, tels que shakos, sabres, giberne et drapeaux qu'ils viennent de recevoir de France et de New York. Ils se chargent aussi de faire confectionner sur demande et à la dernière mode toute espèce d'habillemens. 18 oct

AUX AMIS DES ARTS.
UN CITOYEN de cette ville qui depuis quinze ans n'a épargné ni peines, ni soins, ni dépenses, pour former une SUPERBE BIBLIOTHÈQUE se trouvant obligé de passer en Europe, offre en vente cette précieuse collection d'ouvrages rares et choisis, de littérature, de sciences, d'arts, de poésies, d'histoire, de géographie, de voyages, d'antiquités, de droit, de jurisprudence, de diplomatie, de politique, de médecine, de récréations, de romans, &c.
Cette belle bibliothèque se compose d'environ cinq mille volumes, publiés dans les langues française, anglaise, espagnole, italienne, allemande, latine et grecque. Il y en a aussi quelques uns en Suédois, Danois, Russe, Chinois et Hébreu. Dans ce grand nombre de livres, il s'en trouve qui sont très curieux et qu'il serait extrêmement difficile de se procurer dans toute l'Amérique.
S'adresser à l'Editeur de cette feuille. …

Rue de la Levée, No. 144, entre Ursulines et Hôpital.

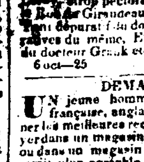

LE soussigné ayant acheté la pharmacie fondée jadis par J. Barabino, informe le public qu'il vient de pourvoir cet établissement de tous les médicaments généralement employés dans l'art de guérir; il recommande d'une manière toute particulière un remède spécifique contre la dyssenterie, l'expérience lui ayant démontré que sur cent malades au moins, quatre vingt dix avaient été guéris en faisant usage de ce médicament.
On trouve également chez lui le véritable remède de Lamoureux, sirop pectoral de Dubois; dito de Lamoureux et Rob de Girandeau de St Gervais, sirop Gastrique et Tonidépuratif du docteur Chaumonnet, pilules dépuratives du même, Elixir de Guillet, grains de Santé du docteur Franck etc. etc.
6 oct—25 GAMOTIS, Pharmacien.

DEMANDE D'EMPLOI.
UN jeune homme bien versé dans les langues française, anglaise et espagnole, et qui peut donner les meilleures recommandations, désire s'employer dans un magasin pour la vente des habillemens, ou dans un magasin de marchandises sèches; il lui serait plus agréable s'il pouvait être employé dans quelque endroit que ce soit, de l'Amérique du Sud, attendu qu'il peut se charger de la direction d'un magasin de grocerie, ou de marchandises sèches, ou de tout autre. Il fera de son mieux pour satisfaire celui qui l'emploirait.
Adressez une lettre à P. L. H. au Bureau de la Poste. 10 oct—6

WHISKEY ET GRAISSE—Les soussignés offrent à vendre en débarquement—100 barils graisse; 50 barillets whiskey rectifié.
10 oct. E. TASTET & A. DELAMARE.

A VENDRE.
PLUSIEURS beaux Chevaux pour voitures et briolets, Voitures à 4 roues, Charette, un beau bureau en acajou, avec tous les compartimens pour livres de commerce, plusieurs Maisons en briques, briquetées entre poteaux, et Terrains … dans les faubourgs. S'adresser au soussigné à la Bourse ou chez lui, rue de l'Esplanade entre Rampart et St Claude, depuis 6 heures du matin jusqu'à … heures de l'après-dîner. 5 oct

FARINE—200 barils farine …, en débarquement aujourd'hui, … HYDE & COMSTOCK 9 oct

PLANCHES DE PIN BLANC—Cent quarante milliers de Planches, qualité supérieure, à vendre par BAILEY & ABBOTT, 9 oct 14, rue Bienville.

FARINE.—300 barils Farine superfine, à vendre par G. DORSEY, 9 oct 44, Nouvelle-Levée.

PORC MESS—A vendre par G. DORSEY, 9 oct 44, Nouvelle Levée.

JAMBON—60 barriques Plats côtés de Cincinnati, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée.

CIGARES—150 milliers Cigares de la Havane, qualité supérieure, longs, propres aux cafés et aux détaillans, reçus actuellement et à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, No. 27, rue St. Louis.

…—25 barriques … de Bergerac, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 9 oct 27, rue St. Louis.

MAQUEREAUX—300 barils Maquereaux No. 3, en bon ordre, en magasin et à vendre par QUARLES & Co. 28 sept